

A LA UNE

Un 2^e séminaire des chefs de service départemental de l'action sociale en 2020 consacré aux politiques sociales

Le jeudi 24 septembre dernier, dans un format adapté à la distanciation sociale, la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP) a organisé ce séminaire en regroupant les départements franciliens en présentiel à Lumière et en retransmettant les différents exposés par visioconférence dans les préfectures de région pour les autres chefs SDAS.

Ce séminaire a permis de rappeler les orientations et informations nécessaires à la mise en œuvre harmonisée des politiques d'action sociales ministérielles et interministérielles sur l'ensemble du territoire.

Frédéric Bovet, adjoint à la sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement des personnels a ouvert le séminaire en insistant sur l'importance, dans ce contexte de pandémie, de l'action sociale dans la vie des services et des agents et sur l'adaptation dont les services SDAS ont dû faire preuve pour assurer la continuité de leurs missions.

Pascale Legendre, adjointe à la sous-directrice de la prévention de l'action sociale (SDPAS), a présenté l'actualité de l'action sociale dans les domaines de l'enfance et du logement avec ses équipes.

Pour la première année, la fondation Jean Moulin et l'association nationale d'action sociale des personnels de la Police nationale et du ministère de l'Intérieur (ANAS) ont exposé leurs principales missions subventionnées par le ministère dans les domaines de la restauration, des loisirs, des séjours, des centres de vacances et des colonies pour les enfants.

La participation d'Anne Doucelin, adjointe au chef du bureau de l'action sociale à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a permis de rappeler le cadre interministériel dans lequel s'inscrit l'action sociale et les récentes dispositions prises dans le contexte de la Covid-19 notamment pour les chèques-vacances.

Le bureau des affaires financières et de l'évaluation de la dépense a présenté les nouveautés de la gestion budgétaire 2020 et les prescriptions pour la fin de gestion : les chefs de service départemental d'action sociale (SDAS) ont jusqu'au **16 octobre** pour adresser leur demande de délégation complémentaire pour leur budget déconcentré d'initiatives locales (BDIL), en indiquant les actions à financer.

Le bureau du pilotage des politiques sociales a ensuite réalisé un bilan d'étape de la reconstitution des commissions locales d'action sociale (CLAS) et rappelé la priorité de procéder à leur installation dans les meilleurs délais. La politique en matière d'espaces sociaux de restauration (ERS), mise en œuvre en 2021, conduit à une actualisation de la circulaire en groupe de travail de la commission nationale d'action sociale (CNAS). Par ailleurs, l'enjeu que représente la continuité du versement des prestations et indemnités à ceux qui sont « sur le terrain », en particulier les forces de l'ordre, mais plus généralement à tous les agents qui doivent faire face aux changements dans leurs conditions de vie professionnelles et familiales a été rappelé.

La participation de Sébastien Audebert, chef du bureau du pilotage des moyens de l'administration territoriale (BPMAT)/DMAT, a permis d'informer sur le dispositif et le calendrier de la mise en place des secrétariats généraux communs (SGC).

Marie Bavielle, nouvelle sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement des personnels, a clos cette journée en mettant l'accent sur la priorité que constitue l'installation des CLAS afin d'élire leur vice-président et favoriser ainsi la bonne consommation des BDIL. Elle a rappelé l'importance du rôle du chef SDAS pour guider les nouveaux élus et leur permettre de remplir au mieux leurs missions.

Pour en savoir plus :

Site Intranet de l'action sociale/Actualités : <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/>



Comment se faire vacciner contre la grippe saisonnière par la médecine de prévention ?

Il convient tout d'abord de rappeler que cette année, encore plus que les précédentes, il sera très utile de se faire vacciner contre la grippe saisonnière afin de lever le doute entre celle-ci et la covid-19, compte tenu de la proximité des symptômes.

C'est toute la chaîne de prise en charge médicale : de la réalisation des tests PCR aux hospitalisations, qui en sera allégée et qui pourra donc se consacrer au traitement des cas graves de Covid-19, dans de meilleures conditions.

Cette année, et afin de respecter les gestes barrière, les vaccinations réalisées par la médecine de prévention se feront à des dates précises dans le courant des mois d'octobre et novembre ainsi que sur rendez-vous. Les dates et modalités de prise de rendez-vous étant gérées par chaque site, des précisions ciblées vous parviendront de votre relais local d'information.



Pour en savoir plus en centrale, le calendrier sera disponible très bientôt sur le site Intranet de l'action sociale/Actualités : <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr>

En préfecture, s'adresser à votre service départemental d'action sociale pour en connaître les modalités.

Expérimentation d'une cabine de télémedecine dans le Pas-de-Calais

Les premiers entretiens infirmiers utilisant une cabine de télémedecine ont débuté au mois d'octobre à la sous-préfecture de Calais, avec des effectifs issus des services de police. Ce projet qui a vu le jour en une année permet d'augmenter la couverture en médecine du travail des agents du Ministère de l'Intérieur sur l'ensemble du territoire.

Deux départements expérimentent ce nouveau procédé d'exams : le Pas-de-Calais et la Dordogne avant la poursuite du déploiement.

Mais de quoi s'agit-il exactement ?

L'agent est face au médecin du travail à distance, par l'intermédiaire de la visioconférence, qui le guide tout au long des examens. L'infirmière est sur place et facilite l'examen médical au moyen de la cabine.

Quelles sont les fonctionnalités ?

- une évaluation de la vision grâce à des tests visuels ;
- une évaluation de l'audition grâce à des tests auditifs ainsi qu'un examen du conduit auditif externe et de la membrane tympanique grâce à un otoscope (pouvant aussi servir à un examen de la gorge et des cavités nasales) ;
- une auscultation cardiaque et pulmonaire grâce à un stéthoscope ;
- la mesure de l'activité électrique du cœur grâce à un électrocardiogramme ;
- une évaluation de la douleur grâce à une échelle visuelle analogique ;
- un examen de la peau grâce à un dermatoscope ;

La télécabine permet aussi de réaliser un bilan au travers de la mesure des paramètres physiologiques : taille, poids, température, pouls, tension artérielle, saturation et fréquence cardiaque.

Un protocole de désinfection de la cabine est appliqué et une formation à la désinfection est prévue pour les infirmières.

Les données des différents paramètres physiologiques sont imprimées sur deux tickets via une imprimante intégrée à la cabine. Le médecin peut également éditer une ordonnance qui sera imprimée dans la télécabine.

Enfin, l'agent peut consulter ses résultats à distance sur le site « jemesurveillance.com », à l'aide de l'identifiant et du mot de passe indiqués sur les tickets imprimés à la fin du cycle de mesure.

Le déploiement de 10 télécabines supplémentaires commencera d'ici la fin de l'année. Ces équipements ont été subventionnés à 70 % par le fonds de la transformation de l'action publique.



Besoin d'un soutien psychologique ?

Les numéros d'aide psychologique ouverts pendant le confinement par le ministère de l'Intérieur à destination de l'ensemble des agents, sont toujours joignables.

Dans le contexte actuel d'incertitude, des difficultés professionnelles et personnelles peuvent apparaître et vous ressentez alors le besoin d'être écouté et soutenu par un psychologue, n'hésitez pas dans ce cas à saisir cette offre :

- Si vous travaillez au sein du Secrétariat général : préfectures, sous-préfectures, administration centrale, et quel que soit votre statut, vous pouvez utiliser le numéro suivant : **0 800 100 124**
- Si vous travaillez au sein de la Police nationale et de la Gendarmerie, appelez le numéro suivant : **0 805 230 405**

Ces numéros sont gratuits, confidentiels, anonymes et joignables 7j/7 et 24h/24

Un service en ligne est également accessible sur www.psy.fr par l'intermédiaire d'échanges sous forme de tchat ou mail avec les codes suivants : nom d'utilisateur : **ministere** et mot de passe : **interieur**

Cette plateforme gérée par le cabinet PSYA spécialisé dans la gestion et la prévention des RPS ainsi que la qualité de vie au travail met à disposition des psychologues cliniciens expérimentés au service des agents du ministère de l'Intérieur.



« Mois sans tabac » en novembre

Retour sur l'édition 2019 :

- Plus de 200 000 inscrits ;
- 784 000 depuis 2016 ;
- Majoritairement dans la tranche d'âge 25-34 ans ;
- 128 501 téléchargements de l'application mobile ;
- 22 705 appels au numéro gratuit 3989 ;
- 126 801 personnes abonnées au compte Facebook Tabac info service #moissanstabac ;
- 5681 followers sur Twitter ;

Plus de 21 000 déjà inscrits pour la 5^e édition en 2020, alors pourquoi pas vous ?

<https://mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr/inscription>

Vous pourrez ainsi suivre un programme de 30 jours disponible dans un kit d'aide à l'arrêt ou par mail.

La ligne téléphonique dédiée reste le **3989** ainsi que l'application mobile *tabac info service*.

Les réseaux sociaux Facebook et Twitter sont toujours actifs avec des déclinaisons régionales renforçant ainsi le challenge de proximité et la poursuite de la réduction de consommation du tabac en France.

Pour en savoir plus :

<https://mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr/>



JOURNÉES PRÉVENTION SANTÉ

Des JPS à la préfecture d'Angoulême

Le 15 septembre dernier, la préfecture de la Charente a accueilli la 1^{re} JPS co-organisée et co-animée par le ministère de l'Intérieur (DRH SDASAP), les mutuelles INTÉRIALE et MGP.

Six ateliers ont été proposés : réunion d'information sur l'ergonomie, ergonomie sur poste de travail, initiation à la sophrologie, analyse de la composition corporelle, bilan alimentation et bilan technique de cohérence cardiaque.

50 agents de la préfecture, des sous-préfectures, de la police et des DDI ont pu s'initier aux différentes pratiques de relaxation, rencontrer un ergonomiste et échanger avec une nutritionniste.

Avec une note de satisfaction de 8,80/10, les participants ont trouvé cette journée très utile et ont apprécié la qualité des prestations des intervenants.

Ils se disent prêts à mettre en pratique ce qu'ils ont appris et à modifier leurs habitudes de vie pour améliorer leur santé.

Au regard de la satisfaction générale, ce type de journée sera renouvelée sur d'autres thèmes.

Contact : Nathalie Saivres – DRHM - Chef du service départemental d'action sociale

nathalie.saivres@charente.gouv.fr - Tél. **05 45 97 62 45**

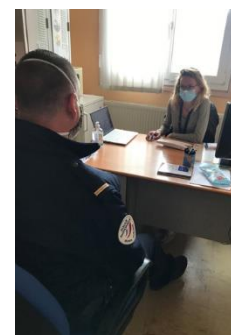
Des JPS Police à la CSP de Dunkerque

La direction des ressources et des compétences de la Police nationale (DRCPN) a organisé une journée prévention santé (JPS) pour les personnels de la circonscription de sécurité publique de Dunkerque, le 24 septembre 2020 ; la programmation était adaptée au contexte sanitaire.

Les mutuelles partenaires (Intériale et MGP) ont proposé différents ateliers (initiation à la sophrologie, techniques de récupération brève, bilan nutritionnel, analyse de la composition corporelle, bilan de cohérence cardiaque...).

Cette journée a rencontré un vif succès auprès des personnels qui ont apprécié la qualité des intervenants et les différents ateliers proposés.

Renseignements : DRCPN/SDPAS/BPQVT/pôle partenariats : tél. **01 80 15 46 81** ou **01 80 15 48 49**.



HANDICAP

DuoDay 2020: emploi & handicap, et si on commençait par un DUO ?

Le 19 novembre 2020, partout en France, l'opération DuoDay permettra la formation de duos entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires dans de nombreuses administrations, entreprises, collectivités ou associations.

Pour les employeurs : le DuoDay permet de découvrir les atouts et qualités professionnelles de travailleurs en situation de handicap. Les structures d'accueil peuvent ainsi valoriser leurs ressources humaines en les impliquant, s'ouvrir à la diversité et au handicap en particulier, communiquer sur leurs valeurs sociales, renforcer l'exemplarité de leur politique sociale déjà engagée.

Pour les personnes en situation de handicap : le DuoDay offre l'opportunité de découvrir un environnement de travail, préciser un projet professionnel, amorcer un parcours d'insertion, convaincre un employeur de ses possibilités en terme d'intégration, de performance et d'autonomie.

Le 16 juillet dernier, Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, a réuni les parties prenantes du DuoDay 2019 : des personnes en situation de handicap, des entreprises, des associations, des acteurs du service public de l'emploi et administrations, pour les remercier de leur mobilisation et faire avec elles un premier bilan de l'édition 2019 afin de lancer la 3e édition qui se déroulera le 19 novembre 2020.

Le ministère de l'Intérieur est partenaire de cette opération et des candidatures d'agents volontaires pour vivre cette expérience sont attendues d'ici la fin du mois d'octobre.

Tout commence ici et maintenant : il suffit de déposer les candidatures via [> Les formulaires en ligne](#)

Ensuite l'équipe du DuoDay et ses partenaires locaux sur tout le territoire s'occupent du reste (organisation des duos, formalisation des conventions de stage...).

Le jeudi 19 novembre 2020, des personnes se rencontreront, échangeront, travailleront ensemble et observeront un environnement de travail. Cette journée contribuera à changer le regard sur le handicap.

Pour en savoir plus :

[> Le site de l'opération Duoday : www.duoday.fr](#)

Pour l'administration centrale, les candidatures sont à déposer sur cette adresse : handicap@interieur.gouv.fr

Pour les préfectures ou services déconcentrés : vous êtes invités à vous rapprocher de votre service départemental d'action sociale ou votre correspondant handicap.



AGENDA

> Journée nationale du réserviste 2020



Du 10 octobre au 12 novembre se dérouleront dans toute la France des activités mettant en lumière celles et ceux qui donnent de leur temps personnel pour la défense et la sécurité nationales. L'engagement de ces réservistes sera mis à l'honneur durant un mois lors de l'édition 2020 des Journées nationales des réservistes (JNR 2020).

<https://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/tous-fiers-d-etre-reservistes>

> **CHSCT administration centrale** sur le site de Lumière, salle des Commissions **le 19 novembre 2020** à 14 h 00.

> **CHSCT spécial préfecture** sur le site de Lumière, salle des Commissions **le 26 novembre 2020** à 14 h 00.



> Prochaines Journées prévention santé (JPS)

15 octobre 2020 : préfecture du Loir-et-Cher à Blois (41).

19 novembre 2020 : préfecture de la Moselle à Metz (57).

24 novembre 2020 : préfecture de la Somme à Amiens (80).

Contact périmètre administration centrale et préfectures : Jean-Michel Duraffourg (BPPS/SDASAP/DRH) : **01 80 15 40 17**

Contact périmètre Police : Margareth Picart (BPQVT/SDPAS/DRCNP) : **01 80 15 46 81**

> Les Journées de la sécurité routière au travail

Du 16 au 20 novembre : des kits de communication sont téléchargeables en ligne afin de mobiliser vos collaborateurs ainsi que des supports d'animation pour les événements organisés.

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/>



ACTION SPORTIVE

Journée sport féminin des métiers de la sécurité « Raid'Elles »

La fédération sportive de la Police nationale a organisé le 18 septembre 2020, en partenariat journée du sport féminin des métiers de la sécurité qui a réuni 43 féminines dont 37 effectifs de la police nationale.

Un circuit composé d'une course d'orientation, d'un tir laser, d'un mini trail (1 km) et d'un parcours en canoë était proposé aux équipes constituées de 3 personnes. Sur ce rassemblement féminin pas de classement ! (ni premières, ni dernières).

Renseignements : <https://www.sportpolice.fr/actualites/journee-sport-feminin-des-metiers-de-la-securite-raidelles-4/>



ACTION SOLIDAIRE

Aidons AGATHE : tour des Hauts-de-France et de la Normandie à vélo

La fédération sportive de la Police nationale avait à cœur de soutenir l'association « Aidons Agathe », fille d'un fonctionnaire de police, atteinte d'une maladie orpheline. L'association sportive de la Police de Roubaix et sa section cycliste ont organisé, du 14 au 18 septembre 2020, une course en 5 étapes de 1 060 kilomètres, qui a sillonné les départements des Hauts-de-France et de la Normandie.

5 500 euros ont ainsi pu être recueillis au bénéfice de l'association.

Renseignements : <https://www.sportpolice.fr/actualites/aidons-agathe-tour-des-hauts-de-france-normandie/>



VIE PRATIQUE

Impôt sur le revenu : où en est-on dans le calendrier ?

Si vous payez l'impôt sur le revenu et en fonction des montants déclarés, vous avez soit bénéficié d'un remboursement, soit été prélevé le 25 septembre de la somme restant due si elle est inférieure ou égale à 300 €, sinon ce sera en quatre fois les 25 septembre, 26 octobre, 26 novembre et 28 décembre.

Quelle sera la prochaine étape ?

Le versement de l'avance en janvier 2021, si vous bénéficiez de réductions ou de crédits d'impôt sur le revenu.

En effet, si vous versez des dons aux associations, une cotisation syndicale, si vous employez une aide à domicile ou bénéficiez d'un service à la personne, les sommes versées vous ouvrent droit à des réductions ou à des crédits d'impôt sur le revenu.

Avec le prélèvement à la source, ces versements n'étant plus lissés sur l'année, une avance est versée en janvier et régularisée en juillet sur la base de votre nouvelle déclaration de revenus du printemps.

L'avance versée en janvier représente 60 % de la somme totale de vos réductions ou crédits d'impôt récurrents.

Si vous avez une évolution importante de vos dépenses ouvrant droit à réductions ou crédits d'impôt, il est donc important de le déclarer afin que l'avance soit ajustée et que vous n'ayez pas un trop perçu à rembourser à l'été 2021.

Il vous suffit d'aller dans votre espace particulier sur www.impots.gouv.fr/, rubrique « Gérer mon prélèvement à la source », menu « Gérer vos avances de réductions et crédits d'impôt », avant le 10 décembre 2020 pour modifier l'avance versée en janvier 2021.

Un dernier conseil : en cas de modification de vos coordonnées bancaires, pensez à les mettre à jour au plus tôt dans votre espace particulier.

Pour en savoir plus :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/je-declare-mes-reductions-et-credits-dimpot>

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers>



Nouvelle exonération jusqu'à 100 000 € en cas de donations familiales pour un usage ciblé

Depuis le 30 juillet 2020 et jusqu'au 30 juin 2021, une donation d'argent à un enfant, un petit-enfant, ou à défaut de descendance, à un neveu ou une nièce est exonérée d'impôt jusqu'à 100 000 € si elle est affectée par le donataire aux usages suivants :

- Construire sa résidence principale ;
- réaliser des travaux d'économie d'énergie dans sa résidence principale ;
- créer ou développer une petite entreprise de moins de 50 salariés, sous certaines conditions.

Pour en savoir plus :

<https://www.notaires.fr/>

<https://www.lesclesdelabanque.com/>



PARTENAIRE SOCIAL

ANAS : assemblée générale et séminaire des chefs SDAS en septembre dernier

Malgré les contraintes et dans le strict respect des mesures sanitaires, l'Association nationale d'action sociale a tenu son assemblée générale à Hyères (Var), du 28 au 30 septembre 2020. À cette occasion, nous avons été honorés de recevoir Jérôme Chappa, représentant du directeur général de la Police nationale.

Au cours des travaux, l'assemblée générale a réaffirmé son souhait d'assurer la pérennité de nos structures, qu'il s'agisse de nos réseaux d'aide aux policiers en difficultés (dons et secours, handicap, écoute, jeunes et loisirs), de notre maison de santé ANAS Le Courbat ou de nos centres de vacances.

L'ANAS est présente au quotidien auprès des policiers depuis plus de 70 ans maintenant, dans les moments difficiles que chacun est hélas susceptible de rencontrer. Policiers de tous grades et de tous corps, personnels administratifs, scientifiques, techniques, chacun d'entre nous peut rencontrer des difficultés, de la souffrance au travail, une période personnelle compliquée. Chacun d'entre nous peut être amené à s'inquiéter pour un collègue.

Dans ces moments, ayez le réflexe de contacter un délégué de l'ANAS, qui saura vous proposer une solution ou vous orienter au mieux. Afin d'être toujours au plus proche de nos collègues et des instances sociales intervenantes dans les services, nous avons eu l'opportunité de présenter notre association lors d'un séminaire des chefs de service départemental d'action sociale (SDAS) organisé en septembre.

En cette rentrée et ce contexte si particulier, le bureau national, le conseil d'administration et l'ensemble des délégués de notre association sont là pour vous assurer de leur soutien.

Pour contacter l'ANAS : Tél. **01 48 86 37 81** - Mél. contact@anas.asso.fr - Réseaux ANAS : reseaux@anas.asso.fr



LOISIRS

Continuer le sport...

Dans un certain nombre de départements, les salles de sport, gymnases et piscines ont fermé laissant des sportifs déçus après la prise de bonnes résolutions à la rentrée...

Dans un premier temps, sachez qu'il est tout à fait possible de suspendre temporairement votre contrat dans une salle de sport et centres de remise en forme, l'Institut national de la Consommation vous propose un modèle de lettre type à cet effet :

<https://www.inc-conso.fr/content/coronavirus-covid-19-vous-voulez-suspendre-temporairement-vos-activites-dans-votre-salle-de>

Dans un second temps, un certain nombre de salles organisant des cours de gymnastique, yoga, pilates... ont mis en place, pour leurs adhérents, des cours à distance retransmis sur des dispositifs de visioconférence. Si vous n'étiez pas déjà inscrits dans une structure, de nombreux sites Internet, chaînes YouTube, comptes Facebook et Instagram mettent en ligne des cours de sport que vous pouvez suivre de votre domicile, gratuitement.

Enfin, et même s'il pleut, les sports en plein air sont une excellente ressource, y compris en ville : running, marche à pied, cyclisme, parcours santé, etc...

Grâce à votre pratique sportive, vous pourrez préserver votre santé cet automne.



Pour pratiquer plus :

<https://www.youtube.com/c/Doctissimo/featured>

<https://www.youtube.com/c/MajorMouvement/featured>

<https://www.youtube.com/user/ELLEfr>

Découvrez le nouveau livret Hiver FJM 2021

Réservez votre prochain séjour au ski dans l'une de nos résidences pyrénéennes !

Toutes deux situées sur des sites remarquables, la nature et les activités de plein air y côtoient la culture et la gastronomie.

> En téléchargement ici ou en version papier sur commande à l'adresse :

fjm-guidevacances@interieur.gouv.fr

FONDATION
JEANMOULIN



La Mer de Sable

Nouveauté billetterie FJM avec la Mer de Sable à tarif unique : **21,50 €** le billet non daté.

<https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-loisirs/billetterie-2/mer-de-sable/>

SDASAP/DRH

> Départ



Laurence SIMON-GERNEZ a quitté ses fonctions de cheffe de section santé et sécurité au travail du bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH) pour rejoindre la délégation à la sécurité routière (DSR).

SDPAS/DRCPN

> Arrivées

Guillaume CORTES PRETEL a pris ses fonctions en qualité de responsable de la section observatoire au bureau de la prévention et de la qualité de vie au travail (BPQVT).

Bilal THAMINY a pris ses fonctions en qualité de chef du pôle santé et sécurité au travail au BPQVT.

Laurent CESARIN a pris ses fonctions en qualité d'adjoint au chef du groupe d'assistance aux policiers victimes (GAPV).

Sandra FERRERE a pris ses fonctions en qualité d'instructeur au sein du groupe d'assistance aux policiers victimes.